

Nous avons également examiné comment M. Ilsley avait procédé à propos de la loi nationale de 1945 sur l'habitation et nous avons vu comment on avait agi lors de la présentation, en 1952, du bill relatif au remaniement de la carte électorale. J'ai un dernier mot à dire au sujet de ce bill. Sans rien retrancher du mérite que j'ai reconnu au ministre des Finances pour la façon dont il avait mené l'affaire, mais j'aurais dû ajouter qu'il doit partager le mérite avec le premier ministre. De fait, le premier de ces bills sur le remaniement de la carte électorale avait été présenté par le premier ministre. Plus tard, le ministre des Finances a dit qu'il fallait substituer un autre bill au premier et il a demandé à la Chambre si elle consentait unanimement à ce que soit retiré le premier bill, afin qu'elle puisse s'occuper du second. Il y a eu un peu de retard le premier jour. Celui qui était alors député de Lake-Centre et qui est aujourd'hui représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), a formulé des objections. La question a donc été laissée en suspens pendant quelques jours. Lorsqu'elle est revenue sur le tapis, quelques jours plus tard, c'est le premier ministre lui-même qui a présenté la motion tendant au retrait du premier bill.

Ainsi, aux noms de M. King, de M. Ilsley, du ministre des Finances, auxquels j'ai ajouté le vôtre, monsieur l'Orateur, quand, l'autre jour, j'ai parlé de ceux qui considéraient que c'était la bonne façon de procéder, je dois ajouter le nom du premier ministre actuel. Dans le mémoire dont vous avez donné lecture ici l'autre jour, monsieur l'Orateur (encore une fois, je considère qu'il s'agit d'un mémoire), vous avez signalé deux ou trois cas, outre ceux que je connaissais bien. Vous avez donné seulement la page des *Journaux*. J'ai donc été incapable d'en parler à ce moment-là. Mais je les ai examinés depuis lors. Toutes les pages que vous avez mentionnées jeudi de la semaine dernière appuient mes dires.

Dans le premier cas, M. Dunning était en cause. Ajoutons-le à la liste des élus. Cela se passait à la session de 1927. La résolution à l'étude à ce moment-là portait sur la construction d'embranchements du National-Canadien. Elle renfermait une douzaine ou une quinzaine d'alinéas. Je n'ai pas eu le temps d'ouvrir le volume pertinent. M. Dunning...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député et moi ne nous querellons pas sur ce point, car cette partie du mémoire ne traite que de la présentation de deux résolutions ou de deux bills sur le même sujet. Cette partie-là porte sur la présentation. J'estime que l'honorable député reprend des arguments qu'il

a exposés jeudi dernier. C'est mercredi dernier que nous avons discuté ce point pour la première fois. Je soutenais qu'il n'y avait pas lieu d'invoquer le Règlement ce jour-là mais d'attendre le lendemain. L'honorable député était porté à penser comme moi, mais les honorables députés ont insisté pour que la discussion ait lieu mercredi. Ce mercredi-là, j'ai rendu une décision.

Puis, jeudi, on a de nouveau autorisé la discussion de ce problème. Quant à la décision que j'ai rendue jeudi, je crois qu'il y a lieu de rapprocher ce que j'ai dit mercredi de ce que j'ai dit le jour suivant, soit jeudi. De toute façon, la Chambre a eu l'occasion de se prononcer sur ma décision. Si nous nous acheminons aujourd'hui vers une autre décision fondée sur les mêmes arguments que jeudi dernier, j'ai l'impression que de deux choses l'une: ou bien nous avions raison lorsque nous avons traité l'affaire ou bien nous avions tort. Si nous étions tous dans le tort, nous avons évidemment employé tout notre temps en pure perte. Mais le débat ayant eu lieu jeudi dernier et la Chambre ayant été appelée à se prononcer sur un appel fait de ma décision, je n'ai pas l'impression qu'il faille revenir ainsi sur une décision prise jeudi dernier.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je partage votre avis en ce qui concerne le renouvellement de la discussion au sujet de la décision rendue par vous jeudi dernier. La Chambre a décidé d'appuyer cette décision malgré le sentiment que je pouvais moi-même avoir et que je garde encore à ce propos. Mais je parle maintenant d'une autre motion dont la Chambre n'était pas saisie jeudi et qui, à mon avis, nous engage à continuer d'examiner la deuxième motion tandis que la première figure toujours au *Feuilleton*. Je cite ces exemples pour montrer que d'autres ministres ont déjà reconnu ainsi qu'on ne pouvait pas poursuivre l'examen d'une deuxième résolution tandis que la première continuait à figurer au *Feuilleton*, à moins, soit de modifier la première soit de la radier tout à fait. Si je me suis trompé en vous reprochant l'usage que vous aviez vous-même fait de ces textes en motivant votre décision de jeudi dernier, je me rétracte volontiers. Mais je soumets en ce moment ces textes à l'appui du point de vue que je défends actuellement, soit que nous ne pouvons pas passer à cette nouvelle étape du débat au sujet du second projet de résolution.

Le 10 mars 1927, ainsi qu'on peut s'en rendre compte à la page 1057 du *hansard*, M. Dunning a proposé de substituer un nouvel alinéa 8 dans un très long projet de résolution. A cette fin, il avait proposé une